

Le PRÉSIDENT: Pouvons-nous laisser la question ainsi: M. Gordon y réfléchira, et s'il est d'avis qu'une déclaration utile au Comité peut se préparer sans trop de dépenses, il la fera préparer.

M. GORDON: D'accord, mais cette déclaration ne peut s'élaborer rapidement, elle prendra bien du temps.

Le PRÉSIDENT: Si vous trouvez qu'elle serait inutile, le Comité est tout à fait d'avis, je pense, d'abandonner l'affaire à votre discrétion.

M. GORDON: Je désire, durant la suspension des séances, parler à M. Cooper à ce sujet.

M. GEORGE: Je n'ai pas l'intention d'imposer au réseau de travail oiseux, mais je me demandais si le tableau détaillé existait.

M. MOTT: Ce rapport-ci est un exposé des opérations de la compagnie. Nous n'y voyons pas de nouvelles propositions relatives à l'avenir. Prenez par exemple ma ville de New-Westminster, nous occupons-nous de son avenir, y fait-on des projets d'avenir? Par exemple, vous payez loyer sur une ligne, reliant New-Westminster à Vancouver et qui n'a pas de véritables terminus, et il y a là un terrain disponible, et autres choses du genre. Existe-t-il au sein de la compagnie quelque organisme, institué pour assurer le progrès futur de cet endroit particulier?

M. GORDON: Quant à votre premier point, je dirai que le rapport comprend en particulier une revue des travaux de 1949, mais qu'ils ne doivent servir d'indication pour l'avenir quant à votre question générale, nous avons un département très bien organisé de recherches et améliorations dont le rôle est de se tenir sans cesse au courant des événements en tout territoire ou région particulière du Canada; et spécialement en votre district il y a un certain nombre de sujets à l'étude mais qui n'ont pas encore atteint l'étape qui m'autorise à présenter une déclaration précise à leur égard. Tout ce que je puis dire, c'est que nous sommes conscients de la nécessité de suivre la marche du progrès, surtout dans le territoire que nous desservons directement et, de façon générale, nous veillons à ce que notre département de recherches et d'améliorations soit muni de l'outillage et du personnel nécessaires.

M. MOTT: Le motif de ma demande, c'est que j'ai communiqué avec le département là-bas et qu'il n'y a guère de chance d'en recevoir de réponse satisfaisante.

M. GORDON: Si vous avez, monsieur Mott, une question précise que vous désirez faire étudier relativement à votre district, je serai heureux de m'en occuper personnellement lorsque vous m'en aurez fait part.

M. HATFIELD: Monsieur le président, les autorités du réseau sont-elles maintenant prêtes à recevoir des propositions de la part du Comité?

M. GORDON: Je ne puis parler qu'en mon nom, mais j'accepte toutes les sortes de propositions.

M. HATFIELD: A la page 18 du rapport, on dit que la compagnie a conservé des titres à des droits miniers sur trois millions d'acres de terres en Saskatchewan. Quelles sont ces terres?

M. GORDON: C'étaient des terres qui furent d'abord données à certaines lignes du *Canadian Northern* à l'époque de la construction du chemin de fer, et elles ont été par conséquent liquidées depuis au cours d'une longue période. L'affaire est antérieure à l'établissement du réseau. Il y a toutefois depuis 1923 vente régulière mais, étant donné le caractère technique des transactions relatives à ces